

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

e 88/37 /CB

Objet

GARANTIE DE LA VILLE DE
ROYAN D'UN EMPRUNT DE
600.000 F SOUSCRIT PAR
LE CENTRE HOSPITALIER
DE ROYAN

DATE DE CONVOCATION

18 MARS 1988

DATE D'AFFICHAGE

18 MARS 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents. 29

Nombre de votants 33

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'Assemblée a eu lieu le vingt quatre Mars à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. DE LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire - TAP - BOUTET -
MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - MME LAFAYE - BUCHET -
MM. BARBAT - MELLE BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -
CANDAU - MME CENAC - MM. COUNIL - MME DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN - MM. GEOFFROY - MME JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -
RIVES - ROUDOT - THOMAS.
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Mr.ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à Mme LAFAYE
Mme BARRAUD DUCHERON quitte la séance en donnant pouvoir à Mr.LACOTTE
Mr.LAPERCHE quitte la séance en donnant pouvoir à Mr.COUNIL
Mr.DAUZIDOU quitte la séance en donnant pouvoir à Mr.TAP

Par lettre en date du 10 Mars 1988, Monsieur le
Directeur du Centre Hospitalier de ROYAN sollicite de la Ville
de ROYAN, la garantie d'un emprunt de 600.000 F destinés à
financer 60 % du programme 1988 d'acquisition de matériel et
outillage :

- . Four vapeur pour la cuisine
 - . Matériel médical et chirurgical
 - . Matériel de laboratoire
 - . Matériel pour les services généraux
- Cout total.....1.000.000 F.

Les conditions du prêt garanti par la Ville sont :

- . Montant : 600.000 F
- . Durée : 7 ans
- . Taux : 9,25 %
- . Annuité : 120.215,16 F

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu la demande de Mr. le Directeur du Centre Hospitalier de ROYAN en date du 10 Mars 1988,

. Après avoir pris connaissance du projet de contrat N° établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de MARENNES et des conditions générales des Prêts :

DECIDE :

ARTICLE 1er - La Ville de ROYAN accorde sa garantie au remboursement de l'emprunt de 600.000 Frs contracté par le Centre Hospitalier de ROYAN pour financer l'acquisition de matériel et d'outillage

ARTICLE 2 - Mr. Le Député-Maire de la Ville de ROYAN ou Mr. le Premier Adjoint agissant par délégation, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. Les membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 1. AVR. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982